

Le 16 septembre 2005

Secrétaire du Bape
Autoroute 30 - Tronçon Jean-Leman
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) GIR 6A6

À l'attention des membres de la commission du BAPE

OBJET : Transmission de mon opinion - Tronçon Jean-Leman

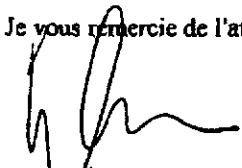
Messieurs les commissaires,

Tout comme la réalisation de l'autoroute 30 dans les terres agricoles, je ne suis pas du tout d'accord avec la réalisation du tronçon Jean-Leman sur le territoire de la ville de Candiac et la municipalité de Saint-Philippe.

Je crois que la population a été bernée par le Ministère des Transports. Alors qu'il était prévu que l'autoroute 30 passe sur la route 132, un autre tracé a été présenté lors des dernières audiences du BAPE et aucune étude sur les impacts environnementaux n'avait été effectuée à ce moment. Ce tracé ne mentionnait pas le tronçon Jean-Leman. Maintenant, il s'avère que ce tronçon soit essentiel à la réalisation de l'ensemble du projet? Alors pourquoi, ce projet ne serait-il pas justement évalué dans son ensemble? En plus de la destruction d'autres terres agricoles, boisés, milieux humides, espèces animales, de l'augmentation des GES dans l'atmosphère et du bruit, il en coûtera, à la population, 53 millions de dollars de plus. Ces coûts ajoutés aux 183 millions, selon les dires du ministre Marcoux lors d'une conférence en mai 2004, totalisent 236 millions de dollars pour l'ensemble du projet (tracé sud et tracé Jean-Leman.). Il faut ajouter à cela les montants qui seront versés pour toutes les études et les expropriations dont les terrains de l'entreprise Lafarge. Le Ministère des Transports essaie de faire croire à la population que les montants des expropriations feraient partie des activités connexes. Selon le directeur du projet du ministère des Transports en 2004 (*Journal Le Reflet 2004-05-04*), les coûts d'expropriation des terrains de cette cimenterie seraient plus élevés que la facture des travaux. Ce n'est pas parce que le Ministère change de directeur de projet que l'estimation des coûts va changer.

Pour ma part, si je décide de me faire construire une maison avec un garage, je ne me limiterais pas uniquement aux coûts du garage pour évaluer ma capacité de payer. Aussi, je crois que ce projet de l'autoroute 30 doit être évalué dans son ensemble - tracé sud et tracé Jean-Leman. Pour le bien des finances publiques et de l'environnement, vous vous devez, messieurs les commissaires, de faire vos recommandations sur le tracé dans sa totalité.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon opinion.



DAVID ST-JAMES